

Rives Publiques adresse un ultimatum à Tannay

Marchepied La Commune n'entend pas se faire dicter ses actes par l'association qui défend le libre accès au bord du lac.



Président de Rives publiques, Victor von Wartburg (ici en 2013), continue son combat pour un libre passage au bord du lac.

Image: Alain Rouèche

Par Madeleine Schürch

Mis à jour à 15h22

Blanchi par le Tribunal cantonal pour avoir tailladé, en 2012, des barrières métalliques qui empêchaient le passage sur le bord du lac à Tannay ([lire ici](#)), le président de l'association [Rives Publiques](#) est reparti en guerre contre la Commune.

Lettre à la Municipalité

Ayant constaté, une année après ce jugement, que l'un de ces portails était toujours fermé, Victor von Wartburg a adressé un ultimatum à la Municipalité afin qu'elle procède d'ici au 30 juin à l'ouverture de ce «passage public». Il prie également les autorités locales de lui transmettre les copies des courriers montrant que les autorités

ont lancé l'étude d'un cheminement piétonnier au bord du lac, que l'association réclame depuis des années.

«Il faut faire une pesée des intérêts et, dans ce cas, les douaniers ont la clé»

Pas de quoi émouvoir le syndic de Tannay, Serge Schmidt, qui a répondu sèchement que Rives Publiques n'avait pas à lui dicter son calendrier et que la Commune agissait dans le plus strict respect de la législation. «Nous avons pris avis au Canton et ce dernier admet que le propriétaire riverain concerné pouvait laisser son portail fermé pour des raisons de sécurité, explique le chef de l'Exécutif. Il l'avait ouvert un certain temps et avait retrouvé un campeur dans la propriété. Il faut faire une pesée des intérêts et, dans ce cas, les douaniers ont la clé.»

Le marchepied est réservé aux professionnels

La Municipalité, qui assure avoir démarché en décembre dernier tous les propriétaires riverains pour que les deux mètres de marchepied soient, comme le veut la loi, libres de tout obstacle, a prié un propriétaire d'enlever un muret.

«Si on veut que le marchepied devienne un passage public, Rives Publiques doit faire changer la loi»

Et de rappeler que le marchepied, réservé aux douaniers, pêcheurs et navigateurs en détresse, n'est pas un passage public. «Si on veut que cela le devienne, Rives Publiques doit faire changer la loi», conclut le syndic. (24 heures)

(Créé: 14.06.2016, 15h22)